

Frayssinet-le-Gélat



Le mot du Maire

Frayssinetois, Frayssinetoises,

Au cours du conseil d'école du 22 mars, les parents d'élèves ont fait part de leur désir de permettre aux enfants **de bénéficier d'une aide aux devoirs** pendant le temps de garderie du soir. Ce moment ne pouvant pas être assuré, faute de temps, par le personnel de l'école, **ils recherchent des personnes bénévoles** qui aimeraient passer un peu de temps avec les enfants. Les volontaires peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Je vous donne rendez-vous les 08 et 21 mai pour les traditionnelles commémorations et espère vous voir nombreux.

La Maire
Nadège GONZALEZ

Conseil municipal : démission et élection

Lors du conseil municipal du 15 décembre, la maire, sous la pression de quelques parents d'élèves, d'une employée communale et d'une enseignante, a demandé à Mr Julien FARGAL de **démissionner de son poste d'adjoint** en charge de l'école.

Mr FARGAL après réflexion a préféré **démissionner du conseil**. Cette démission est effective depuis le 18 janvier.

Le conseil municipal n'est donc plus constitué que de **9 membres**.

Election d'un 3ème adjoint

Suite à la démission de Julien FARGAL, et considérant la **nécessité d'avoir un adjoint en charge de l'école** qui puisse faire le lien entre la mairie et les employées communales affectées à l'école, les parents d'élèves et les enseignantes, le conseil municipal réuni le 02 février 2023 a élu **Mme Sophie OGNOV au poste de 3ème adjointe**. La maire lui accorde toute sa confiance et son soutien dans l'exécution de cette difficile tâche.

Etat civil

Du 1er janvier au 31 mars : **naissances : 0 - mariages : 0 - décès : 3**

Nouvelles consignes de tri



Exception faite de **quelques irréductibles têtus** qui ne parviennent toujours pas à trouver **le chemin vers la déchetterie** et préfèrent déposer leurs encombrants (meubles, électroménagers hors d'usage, matériaux de construction, ...) près des conteneurs, les consignes de tri sont relativement bien respectées sur notre commune. **Bravo et merci !**

Néanmoins, bon nombre de **déchets recyclables et/ou valorisables** qui devraient être déposés dans le bac vert finissent encore **dans le bac gris**, et **coûtent très cher** à la collectivité (et donc à chacun d'entre nous) et sont dommageables pour l'environnement.

Depuis quelques mois **de nouvelles consignes de tri** sont en vigueur et apparaissent clairement sur les emballages de la majorité des produits. Chaque élément de l'emballage y est représenté avec l'information sur **la poubelle qui doit être utilisée**. Les emballages peuvent être déposés dans le bac vert **sans être préalablement lavés**.



LE TRI
+ FACILE



ETUI

BAROQUETTE

BAC
DE TRI

Si le doute subsiste, vous devez vous poser une seule question: **est-ce un emballage ?** **Si la réponse est oui**, il doit être déposé **dans le bac vert** à l'aide des sacs poubelles **transparents que vous pouvez récupérer gratuitement à la mairie**. Dans le cas contraire, il devra être déposé dans le bac gris.

A partir du 1er janvier 2024, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement, tous les ménages qui disposent d'un jardin ou d'un espace extérieur type cour ou balcon, auront **l'obligation d'utiliser un bac de compostage** pour y déposer les **déchets organiques biodégradables** (épluchures de fruits et légumes, résidus du jardin, marc et filtres à café usagés, coquilles d'œufs...) qui ne devront plus être mis dans le bac des ordures ménagères (bac gris).



La commune devra également mettre un composteur **à disposition des usagers**.

Pour les autres déchets, les consignes restent inchangées :

Emballages en verre

Sans bouchons, ni couvercle

Textiles et chaussures

Dans des sacs bien fermés
Chaussures attachées par paires

Tout le reste

A déposer
en déchetterie



La plus proche :

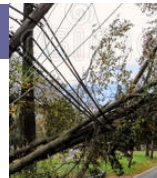
Zone artisanale
46250 MONTCLERA

Lundi, jeudi, vendredi : 14h-18h
mercredi et samedi : 9h-12h



Vie citoyenne

L'**élagage de la végétation** dépassant sur les voies communales est une obligation pour **tous les propriétaires**, cette obligation s'applique aussi aux **parcelles boisées qui longent nos petites routes**. De nombreux défauts d'entretien **sont à l'origine de dommages sur les lignes** de téléphone et de la fibre et parfois sur les lignes électriques. **Il est donc demandé aux propriétaires de respecter la réglementation en faisant les travaux d'entretien nécessaires**.



Avec les beaux jours qui arrivent n'oubliez pas de **respecter les horaires de tontes**, de **ne pas brûler les déchets verts** et de **débroussailler** afin de limiter les risques d'incendie. Il est également nécessaire d'être vigilant sur l'**utilisation de l'eau potable** en limitant l'arrosage pour éviter **les restrictions estivales**.

Actions et projets

⇒ La commune n'échappe pas **aux délais de réalisation de travaux** liés à la **pénurie de main-d'œuvre et au coût des matériaux**.

Les travaux d'éclairage public prévus sur ce début d'année sont sans cesse repoussés.

Les travaux d'éclairage du **plan d'eau** qui auraient du être mis en fonction fin avril, n'ont pas encore commencé et aucune date ne nous a été annoncée.

L'enfouissement de l'éclairage de la **route de Villefranche** est reporté à début 2024 et nous attendons une date d'exécution pour la **rue de la Fontaine**.

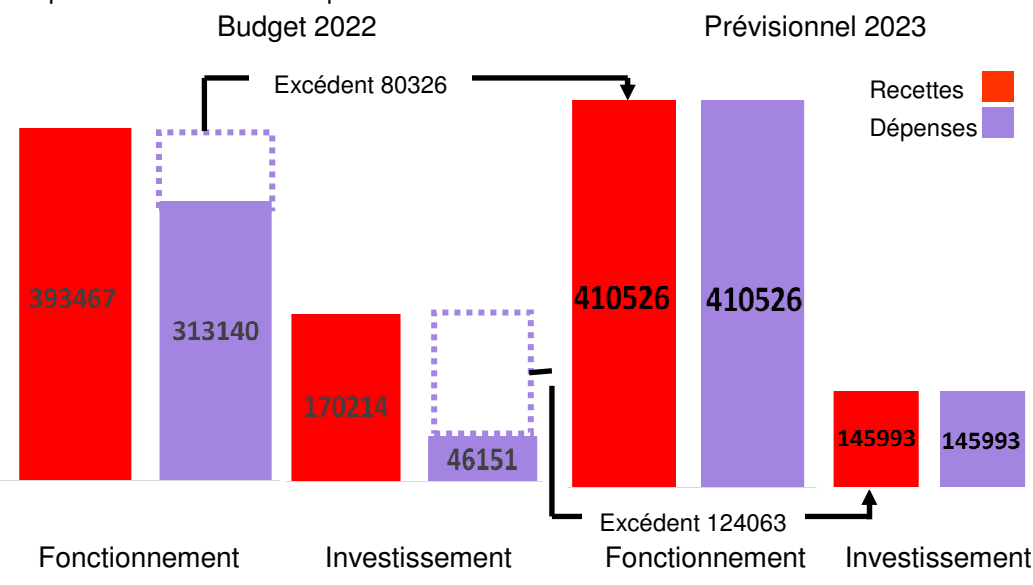
⇒ Le **budget 2022 a été approuvé** lors du conseil municipal du 22 mars

Le **budget prévisionnel 2023** a été établi le 22 mars. Les élus se sont prononcés en faveur du maintien des **taux d'imposition des taxes communales**.

Budget communal

Le budget communal se divise en 2 sections : **le fonctionnement** qui sert aux produits et charges courantes et **l'investissement** qui permet de réaliser des projets. Le budget de l'année écoulée doit être équilibré : recettes = dépenses. L'excédent est transféré sur le budget prévisionnel de l'année à venir.

Ce prévisionnel doit être équilibré.



Une fleuriste dans notre village



Nouvellement installée dans notre village,
Emmanuelle FRADIN, artisan fleuriste itinérante
vous proposera régulièrement ses créations.
Elle vous attend **le 1er mai sur la place de la mairie**
Contact : 06 49 29 94 05 - Facebook : Simélyne
noailleemmanuelle@gmail.com



Calendrier des manifestations à venir



- 08 mai** : commémoration Victoire 1945 à 11h
21 mai : commémoration des événements de 1944 à partir de 10h30. Messe à 9h30
03 juin : concert avec des membres de "l'ensemble de Maussac" sous la direction artistique de Rosalind Atherton à l'église à 21h, organisé par l'association Patrimoine et Culture
18 juin : vide grenier sur la place de l'école organisé par l'association des parents d'élèves - APE

Match du FFC le 14 mai au stade de Frayssinet-le-Gélat à **15h00**

Vie associative



L'association des parents d'élèves poursuit les animations initiées en début d'année.

18/06 : vide grenier - réservation au 07 70 56 42 63

16/06 en fin d'après-midi : kermesse de l'école

8ème édition de l'Art & la Bannière

38 bannières sur le thème **DANS MA RUE** coloreront les murs des 5 villages (Frayssinet-le-Gélat, Goujounac, Montcléra, Pomarède, et Saint-Caprais) **du 03 juillet au 15 octobre**.

Avant d'être installées dans les villages, **les 38 bannières seront exposées à St Caprais du 24 juin au 02 juillet. Vernissage de l'exposition le 23 juin à 18h** avec remise du prix du jury. Les visiteurs seront invités à voter pour leurs bannières préférées tout au long de l'exposition. **Remise du prix du public le 02 juillet à 18h.**

Bibliothèque/ médiathèque

Animations / Expositions

Jusqu'au 19 mai : **exposition** "Les livres, c'est bon pour les bébés"



Le 03 mai à 15h30 : **atelier** création de livres pop-up animé par la compagnie La petite Bohème



Le 06 mai à 10h30 : **spectacle** jeune public de 3 à 5 ans et + " SOURIS 7 "
La grande aventure d'être petite par la compagnie La petite Bohème et Sybille Bligny



Du 20 au 31 mai : **exposition** en lien avec les commémorations du Dimanche du 21 mai 1944

Le 10 juin à 11h30: **rencontre** avec l'équipe du Jardin Bourian pour des jardins heureux en été

Du 10 au 28 juin : **exposition** « Jardiner naturellement » : conseils pour être un jardinier responsable et créatif

Les places de stationnement devant la bibliothèque sont réservées aux usagers de la bibliothèque et de la Maison France Services. MERCI

Suivez les infos de notre village sur le site <https://www.frayssinet-le-gelat.fr/> et la page facebook **Mairie Frayssinet-Le-Gélat**

Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à infosflg@orange.fr



1er trimestre 2023
Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique